

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2022

L'an deux mil vingt deux, le huit novembre, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Bourdelain, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Ayant pris part au vote : 14

Présents : Mme Bourdelain, M. Hervé, Mme Gayet, M. Pelletier, Mme Driol, Mme Bouchard, Mme Berthuin, M. Rutgé, Mme Isabelle

Procurations : Mme Capron à M. Hervé, M. Mastropietro à Mme Gayet, M. Géromin à M. Pelletier, Mme Peloso à Mme Bourdelain, M. Creze à Mme Berthuin

Absents : M. Corbet

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. Hervé, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Date de la convocation : 28 octobre 2022

Séance ouverte à 20h00

La feuille de présence est signée par les conseillers.

Désignation de la secrétaire de séance : M. Patrick Hervé

Le quorum est vérifié.

Lecture est faite du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2022. Le PV est approuvé à l'unanimité.

Le registre des actes signés entre le 13 septembre et le 8 novembre 2022 est présenté et mis à disposition.

Madame La Maire ouvre la séance en donnant lecture de l'ordre du jour.

Délibération 1 : Décision budgétaire modificative

Rapporteur : Mme Bourdelain

Mme Gayet précise l'attribution nominative des sommes allouées aux projets de classe des écoles élémentaire et maternelle.

Pas de questions de l'Assemblée délibérante.

Modalité de vote : **APPROBATION à l'UNANIMITE**

Délibération 2 : Sollicitation du fonds de concours du Grésivaudan aux petites communes pour des travaux de voirie

Rapporteur : Mme Bourdelain

Pas de questions de l'Assemblée délibérante.

Modalité de vote : **APPROBATION à l'UNANIMITE**

Délibération 3 : Sollicitation de la Dotation territoriale du Département de l'Isère pour des travaux de grosses réparations de voirie

Rapporteur : Mme Bourdelain

Pas de questions de l'Assemblée délibérante.

Modalité de vote: **APPROBATION à l'UNANIMITE**

Délibération 4 : Sollicitation de la Dotation territoriale du Département de l'Isère pour des travaux de confortement du pont des eaux et de réfection de la route des eaux

Rapporteur Mme Bourdelain

Mme la Maire explique la nécessité d'engager des travaux de confortement du pont et présente le travail de partenariat mené avec la commune de Saint Martin d'Uriage sur l'entretien de cet ouvrage mitoyen aux deux communes. Les travaux auront lieu sur l'année 2023 et 2024.

Mme Bouchard s'inquiète de savoir si le pont est dangereux dans l'attente de la réalisation des travaux. Les études menées en fin d'année 2021 ont montré que des travaux sont nécessaires mais sans caractère d'urgence.

Modalité de vote : **APPROBATION à l'UNANIMITE**

Délibération 5 : Contrat d'assurance des risques statutaires

Rapporteur : Mme Bourdelain

Mme la Maire explique que le contrat de prévoyance des agents porté par le Centre de gestion de l'Isère s'arrête au 31-12-2022. Les sinistres engagés avant le 31 décembre 2022 font toutefois l'objet d'une portabilité par l'assurance jusqu'à leur aboutissement.

Mme Bouchard demande si la Communauté de Communes peut proposer un portage de ce contrat. Mme la Maire rappelle qu'il relève du CDG38 d'accompagner les communes sur cette prestation, et que l'échelle départementale est pertinente.

Modalité de vote : **APPROBATION à l'UNANIMITE**

Délibération 6 : Participation aux frais d'inscription au Congrès des Maires de France

Rapporteur : Mme Bourdelain

Pas de questions de l'Assemblée délibérante.

Modalité de vote : **APPROBATION à l'UNANIMITE**

Questions diverses :

Sans objet

Séance clôturée à 20h45

Signature de la feuille de clôture

Patrick Hervé

Secrétaire de séance



Coralie BOURDELAIN

Maire de Revel

